

**COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 27 janvier 2011 à 20 heures**

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le jeudi vingt sept janvier 2011 à 20 H 00 en Mairie de BENY sous la présidence de Monsieur Georges RODET.

Date de la convocation : **22 janvier 2011**

Date d'affichage : **22 janvier 2011**

Présents : Georges RODET, Dominique COLIN, Isabelle CORSAIN, Patrick BAVOUX, Elie BERARD, Jean-François POUPON, Eric GUILLERMIN, Gilles DONGUY, Michèle DANANCIER, Bruno GAILLARD, Robert SEVE et Françoise BILLOUD

Absents excusés : Jean-Claude GONOD, Elodie LELARDOUX et Jean-François NALLET

Pouvoir : Jean-Claude GONOD donne pouvoir à Georges RODET
Elodie LELARDOUX donne pouvoir à Michèle DANANCIER
Jean-François NALLET donne pouvoir à Dominique COLIN

Secrétaire : Dominique COLIN

- Le compte rendu de la réunion du 16 novembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

ETAT DES RESTES A REALISER 2010

Suite à la réunion de la commission finances du 14 janvier, le Maire donne lecture de l'état des restes à réaliser 2010. Il rappelle que cet état permet à l'ordonnateur le paiement des factures d'investissement avant le vote du budget primitif et indique que le reliquat ne porte que sur les crédits ouverts au budget primitif.

L'état des restes à réaliser pour le budget de la commune est le suivant :

DESIGNATIONS	DEPENSES	RECETTES
Caution pour logement de la cure	440.00 €	484.00 €
Réserves foncières	622.00 €	
Travaux batiments communaux	1 330.00 €	
Signalisation des rues	500.00 €	
Travaux Ecole	170 000.00 €	87 395.00 €
Révision du PLU	21 540.00 €	
Extension réseaux zone garavand	9 500.00 €	11 860.00 €
Matériel 2010	975.00 €	
Haies		39 000.00 €
Emprunt		166 687.00 €
TOTAL	204 907.00 €	305 426.00 €

L'état des restes à réaliser pour le budget assainissement sera de 20 267 € (le montant restant) vu qu'il y aura à régler les factures des 3 tabourets et le diagnostic assainissement pour le PLU.

Information sur l'article 108 de la loi de finances pour 2011 qui reporte au 30 avril la date limite de vote du budget et le taux des taxes.

OUVERTURE DE CREDITS

Le Maire indique que pour pouvoir régler les frais de l'achat du terrain de la parcelle B. 792, et les stores de la salle primevère, il est nécessaire d'ouvrir, d'augmenter les crédits aux différentes opérations existantes.

**Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire, et
après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

ACCEPTE la proposition du Maire,

DECIDE d'ouvrir, d'augmenter les crédits suivants :

- 2111 de l'opération n° 162 pour un montant de 20 000 €,
- 2188 de l'opération n° 180 pour un montant de 2 000 €.

INDIQUE que ces sommes seront reportées au budget primitif 2011.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Dominique COLIN, Maire adjoint :

- ✓ rappelle les différentes étapes et informe que les exigences réglementaires de la loi Grenelle du 12 juillet 2010 sont applicables à partir du 13 janvier.
- ✓ Précise qu'au mois de mars le projet devra être arrêté par le conseil. Le dossier devra ensuite être envoyé aux personnes publiques associées à la démarche. Elles auront un délai de trois mois pour émettre leurs observations. Puis il faudra réaliser l'enquête publique.

Lorsque les remarques des personnes publiques et des habitants auront été examinées et éventuellement prises en compte, le conseil municipal pourra alors approuver définitivement le document de PLU.

- ✓ Présente le zonage avec un zoom sur les différents quartiers. Les conseillers municipaux émettent un certain nombre de remarques, notamment sur les contours de délimitation des emplacements repérés au titre de l'article L123-1.7

OPERATION LOGEMENTS

Dominique COLIN, Maire Adjoint présente la démarche concernant l'opération d'aménagement apparaissant au projet de PLU sur le site de Dortan. Il explique que dans le cadre de la réflexion sur ce tènement, l'urbaniste, Ange SARTORI, a proposé à la mairie de prendre l'attache d'un architecte lyonnais, Thierry Roche, reconnu en matière de performance énergétique des constructions. Cet architecte a réalisé une esquisse de plan d'aménagement qui a permis de vérifier que le programme d'une vingtaine de logements peut se contenir de façon satisfaisante sur 10 000 m². Les conseillers municipaux émettent des remarques sur cette esquisse, notamment sur la hauteur et les toitures des bâtiments collectifs.

Le conseil municipal donne l'accord au Maire et Adjoint pour rencontrer différents bailleurs afin de choisir celui qui acceptera de concrétiser ce projet dans les conditions qualitatives souhaitées.

OPAH

Le Maire et Dominique COLIN, Maire Adjoint donnent le compte rendu de la réunion du diagnostic préalable qui s'est déroulée le 18 janvier à VILLEMOTIER. Le bureau d'étude choisit est le PACT.

Enjeux de l'OPAH :

- ✓ Lutter contre l'habitat indigne,
- ✓ Lutter contre la précarité énergétique et favoriser les économies d'énergie,
- ✓ Accroître le confort des logements occupés par leur propriétaire,
- ✓ Adapter au vieillissement et au handicap les logements des propriétaires occupants et le parc locatif,
- ✓ Remettre à niveau le parc locatif privé en conservant une modération des loyers,
- ✓ Remettre en service des logements vacants pour développer une offre locative adaptée aux besoins locaux,
- ✓ Maintenir un patrimoine en état et participer à la revitalisation des centres bourgs en agissant sur son bâti.

Une rencontre communale avec le bureau d'étude est prévue le lundi 21 février à 14 h en Mairie afin d'établir le diagnostic. Le syndicat mixte Bresse Revermont Val de Saône prendra sa décision au regard des diagnostics établis.

PERSONNEL COMMUNAL : RECRUTEMENT

Le Maire rappelle la délibération du 16 décembre concernant les modifications du tableau des emplois et le projet de recrutement d'une personne polyvalente comme agent d'entretien pour 22 heures hebdomadaires et de 8 heures pour le centre de loisirs périscolaire.

Après avoir reçu plusieurs candidatures et avoir rencontré plusieurs personnes, Mademoiselle Mélissa MARGUIN de Fraidègue est recrutée à ce poste sur ces deux missions à compter du 1^{er} février 2011. Elle devra effectuer une formation au BAFA pour le centre de loisirs périscolaire.

ECOLE

Dominique COLIN informe que suite à une demande de l'inspection d'Académie concernant les effectifs scolaires pour la rentrée 2011, un courrier de réponse a été fait prévoyant des effectifs à 89 enfants. Le gouvernement ayant réduit le nombre de postes d'enseignants en primaire dans l'Ain alors que le nombre d'enfants scolarisés augmente, le taux d'encadrement se dégrade et le seuil de fermeture de classe augmente. Le maintien de la 4^{ème} classe n'est pas assuré.

Concernant la nouvelle école, le chantier devrait commencer le 10 février par les travaux de VRD.

Le plan d'installation de chantier qui est en cours de réalisation devra garantir la sécurité et la non possibilité d'accès par des tiers.

Le règlement intérieur de l'école, notamment au regard des règles d'évacuation, sera revu lors du conseil d'école du 2 février.

BULLETIN MUNICIPAL

Isabelle CORSAIN, Maire Adjointe indique que la distribution a eu lieu la deuxième semaine de janvier.

Parmi les retours sur les documents il y a :

- Deux oublis :

- ✓ des donneurs de sang : il manquait une partie de l'article concernant l'intervention de l'amicale à l'école de Bénvy ;
- ✓ et des amis du rugby : l'article a été oublié en raison du format du fichier qui ne correspondait pas au logiciel utilisé pour le montage.

Ces deux oublis seront réparés à l'occasion de la publication de la prochaine édition de «La Plume de Bénvy».

- et des compliments sur la qualité du document, notamment sur l'intérêt du cahier central consacré au patrimoine environnemental de la commune.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Emprunts : Les contrats de prêts contractés pour le financement de l'école au Crédit Agricole Centre Est ont été signés fin décembre. Le remboursement de la première annuité sur le prêt principal est prévu en novembre 2012. Le déblocage des fonds nécessaire sur l'ensemble des prêts peut s'effectuer sous 48 h.

Syndicat Mixte Bresse Revermont Val de Saône : Le lancement de l'appel à projets «façades-toitures» ne se fera qu'une seule fois pour l'année 2011, du 1^{er} février au 30 avril 2011. Il est rappelé que le CAUE a pour mission d'aider le propriétaire à établir la fiche «conseil couleur» lors d'une rencontre avec l'architecte-conseil sur le lieu du projet. Le passage du CAUE sur la commune est prévu les 12 et 19 avril prochains.

Logement communal : Après consultation de plusieurs candidatures, le Maire et les Adjoints ont choisi de retenir Madame et Monsieur Julien HODIEUX et leurs 5 enfants, comme futurs locataires du logement communal, précédemment occupé par Monsieur Yoann VUILLOT. Le changement sera opéré à compter du 15 février prochain.

Réforme des collectivités locales : Le Maire et Dominique COLIN, Maire Adjoint donnent les «grandes lignes» concernant cette réforme.

- ✓ La constitution d'EPCI (d'établissement public de coopération intercommunale) regroupant au moins 5 000 habitants. Pour mémoire la Communauté de Communes du Canton de Coligny en a plus de 6 000.
- ✓ L'objectif de réduction très significative du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes,
- ✓ Obligation pour les communes isolées d'intégrer une communauté de communes : il en reste 7 sur le département,
- ✓ La Commission Départementale de la Coopération Intercommunale «CDCI» sera composée de : 40 % de représentants des communes, 40 % de représentants des EPCI à fiscalité propre, 5 % de représentants des syndicats de communes et des syndicats mixtes, 10 % de représentants du conseil général et 5 % de représentants du conseil régional
- ✓ Les mandats de conseiller général expireront en mars 2014 et seront remplacés par des conseillers territoriaux. En France sur 6 000 élus, il n'en restera plus que 3 500. Les conseillers territoriaux siégeront à la fois au conseil régional et au conseil général de leur département d'élection et seront élus au scrutin uninominal majoritaire à deux tours.
- ✓ Les délégués communautaires seront élus pour la première fois au suffrage universel direct dans le cadre des élections municipales de mars 2014.
- ✓ Les élections municipales pour les communes de plus de 500 habitants seront sur liste.
- ✓ Un nouveau découpage des cantons est à prévoir, avec une moyenne de 20 000 habitants.

Télévision numérique : Le 14 juin prochain, le département de l'Ain basculera vers la télévision tout numérique. Cette étape mettra un terme définitif à la diffusion analogique. Un courrier de Madame GOY-CHAVENT, sénateur, informe qu'une question a été adressée au Gouvernement pour les zones d'ombres non couverte par le numérique. Le CLIC donnera les informations supplémentaires sur les modalités de cette avancée technologique aux clubs des retraités.

CAUE : Le conseil donne l'accord pour le versement de la cotisation 2011 qui s'élève à 60 €.

Assemblée générale du Club des retraités : Le Maire donne le compte rendu et informe qu'il y a actuellement 50 adhérents, soit 4 de plus que l'année dernière, présente le bilan 2010 ainsi que les projets 2011 avec l'organisation d'un pique nique et le débat avec la CRAM sur le sommeil.

L.G.V. : Une réunion a lieu le 28 janvier à DRUILLAT.

Archives : 5 mètres d'archives (anciennes «1729» et modernes «1790-1982») ont été emmenés aux archives départementales afin de gagner de la place dans le local à archives.

Carte de remerciement : Mariage Cindy et Luc BILLOUD

Stores salle primevère : la pose des 2 stores verticaux a été réalisée le 25 janvier par l'entreprise "Ombré Fenêtre" de Ceyzériat.

Assemblée générale Fleurissement : Prévues le 22 mars prochain.

Campagne électorale : Trois candidats ont demandé à disposer d'une salle dans le cadre de la campagne pour les élections cantonales. Ainsi, Monsieur Alain GESTAS interviendra le 11 mars à 19 h, Monsieur Jean BERNADAC le 9 mars à 20 h 30 et Monsieur LELONG le 7 mars à 20 h en salle de la Mairie.